



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FRANCE

Nations Unies

« Migrations et développement »

3-7 avril 2006

Intervention de la France

Merci Monsieur le Président,

Texte révisé de l'Annuaire de la France métropolitaine et contient les données sur les départements d'Outre-Mer classées par le

Département de l'Union européenne. Mais, les contributions internes en conséquence aux lois

Les migrations maîtrisées sont nécessaires pour les pays développés, le défi est de favoriser et de renforcer l'impact positif de ces migrations sur le développement de tous pays d'accueil

pays d'origine, pays de transit. Le lien entre migration et développement est l'objet de mon troisième point. Sur ce sujet, trois remarques :

Les différents thèmes des relations en faveur de la lutte contre le terrorisme

l'a souligné l'Autriche au nom de l'Union européenne, les politiques migratoires doivent s'inscrire aujourd'hui dans une logique globale car elles ont un impact sur le développement. La formation de migrants dans les pays développés ne peuvent être accompagnées de politiques

Caire, la France est très attentive aux droits fondamentaux des migrants et notamment aux conditions des migrantes et aux dangers auxquels elles peuvent être exposées, en particulier comme victimes de mauvais traitements dans leurs conditions de travail, de la traite et de l'exploitation sexuelle. La France attache une importance particulière à ce que tous les pays concernés de sortie, d'accueil et de transit adoptent des politiques migratoires claires respectueuses des droits des personnes, des familles et du travail.

En matière de France, on dispose d'une approche multilatérale de ces questions, reste